NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
16e séance
tenue le
mercredi 2 novembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SÉANCE

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

puis : M. SRIVIHOK (Thaïlande)
(Vice-Président)

puis : M. CISSÉ (Sénégal)
(Président)

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/49/SR.16
30 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-81960 (F)
9481960

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES (A/49/89, A/49/139-E/1994/57, A/49/228-S/1994/827, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/317, 345, 369, 422)

1. M. GIACOMELLI [Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)] déclare qu'en 1993, le fléau de la drogue a continué à se propager dans le monde entier, mais que le contrôle international des drogues a été profondément modifié par deux textes essentiels, les résolutions 48/12 et 48/112 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, la coopération entre les organisations semble s'améliorer. Pour la première fois, comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport (A/49/139-E/1994/57), des plans d'exécution spécifiques ont été intégrés au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. En outre, la Commission des stupéfiants a fait preuve de pragmatisme en décidant que le plan d'action devrait définir les objectifs communs aux organismes des Nations Unies plutôt que de déterminer les activités de chacun de ces organismes, qui pourraient aussi s'en servir comme base de travail. Le Comité administratif de coordination (CAC) a également inscrit le contrôle des drogues à son ordre du jour. Il n'en demeure pas moins qu'il incombe à chaque organisme des Nations Unies d'intégrer dans ses propres programmes les priorités définies pour le contrôle des drogues.

2. Au niveau intergouvernemental, on se rend de plus en plus à l'évidence que le problème de la drogue ne peut être abordé sur une base unilatérale ou même bilatérale et que, en raison du caractère mondial de ce fléau, la coopération internationale doit être élargie et intensifiée. L'orateur souligne que les ministères doivent également coordonner leurs efforts sur le plan national afin que les politiques nationales et internationales concordent, et qu'on accorde à la question la priorité et les ressources nécessaires. La résolution 48/12 a marqué un tournant. En effet, plusieurs États ont récemment adhéré à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, et on a constaté des progrès dans l'application du Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire. Toutefois, l'importance de la résolution 48/12 tient surtout à ce que le texte reconnaît les forces et les faiblesses du système international de contrôle des drogues et qu'il recommande la convocation d'un groupe d'experts spécial chargé de contribuer à l'examen des actions entreprises. Le groupe d'experts a déjà commencé ses travaux.

3. Le représentant du PNUCID signale que les ramifications du contrôle des drogues dans les domaines de l'économie, de la politique et du développement étant maintenant évidentes, on a été conduit à modifier les bases d'action analytiques et structurelles. Par exemple, il faudrait analyser de manière plus détaillée la dimension économique de la menace que représentent les drogues illicites pour pouvoir étayer les mesures destinées à lutter contre ce fléau. Cette analyse se fonderait sur des principes et des notions économiques qui ne sont pas toujours liés à la question de la drogue. Le PNUCID a déjà fait une tentative de ce type au Pakistan. Au fur et à mesure que cette analyse progresse, elle mettra en évidence la nécessité de faire participer les institutions financières internationales. Des contacts ont déjà été pris

à différents niveaux avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds international de développement agricole. On a donc commencé à établir un lien entre le contrôle des drogues et le développement économique et social. Sur le plan structurel, la coopération régionale est progressivement reconnue comme une condition indispensable au succès du contrôle des drogues. En 1993, le PNUCID a contribué à la coordination d'initiatives intergouvernementales de contrôle des drogues en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine, notamment dans les domaines suivants : contrôle des frontières, éducation préventive et projets de programmes sur la conversion des créances au profit de la lutte contre la drogue.

4. Le PNUCID jouant un rôle croissant dans la coordination du contrôle des drogues, l'accès à des ressources suffisantes devient crucial. En effet, comme ses activités sont essentiellement financées par des contributions volontaires versées par un petit groupe de donateurs, il est difficile de prévoir le montant exact des ressources à moyen terme. Actuellement, les ressources semblent diminuer par rapport aux besoins; c'est pourquoi l'orateur invite la Commission et tous les États Membres à accroître leurs contributions.

5. M. HENZE (Allemagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Autriche, s'inquiète de l'expansion mondiale de l'abus, de la production et du trafic illicites de drogues et de la criminalité liée à la drogue. Ce problème complexe, qui mêle des aspects sociaux, économiques et culturels, ne peut se résoudre que par la coopération, le système des Nations Unies offrant le cadre le plus approprié à une action concertée. Les délégations concernées saluent la participation du Conseil économique et social et du CAC et se félicitent de la nouvelle efficacité de la Commission des stupéfiants.

6. L'orateur exprime son soutien aux stratégies globales adoptées par le système des Nations Unies et salue à la fois le travail du PNUCID et les efforts déployés afin de resserrer les relations entre le PNUCID et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'ONU. Il rappelle que, pour parvenir à des résultats satisfaisants, le PNUCID doit bénéficier de ressources suffisantes, gérées de manière efficace. En conséquence, il engage les États Membres à contribuer à combler le déficit prévu.

7. Le représentant de l'Allemagne note avec satisfaction que le Conseil économique et social a approuvé le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues en tant que cadre permettant une meilleure collaboration. Toutefois, pour que ce plan soit efficace, il est nécessaire d'améliorer la coordination entre tous les organes du système. À ce jour, seul un petit nombre d'organes a présenté des plans d'action spécifiques. L'orateur invite les autres à suivre leur exemple le plus rapidement possible. Il importe que les fonds et les programmes de développement des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales, entrent également en jeu. En ce sens, les représentants des États au sein de ces organes doivent approuver le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et faire en sorte que les aspects relatifs à la drogue soient intégrés aux stratégies globales de ces organes ainsi qu'aux programmes de leurs pays respectifs. Cependant, il faut éviter que le renforcement de la lutte contre la drogue se fasse aux dépens des autres activités de développement. En encourageant des activités économiques de substitution

conduisant au développement durable, on contribuerait au contraire à éliminer des économies fondées sur la drogue, ce dont devrait tenir compte le Sommet mondial pour le développement social de 1995.

8. Les conventions internationales continuent à fournir le cadre juridique de la lutte mondiale contre la drogue. Pourtant, de nombreux États ne les ont pas encore ratifiées. En outre, certains États parties à ces conventions ne disposent pas d'une législation leur permettant de s'acquitter de leurs obligations. Les narcotrafiquants étant prompts à exploiter les lacunes de la législation, il est essentiel d'encourager tous les États à devenir partie à ces instruments et à les aider à procéder aux modifications législatives et institutionnelles qui permettront d'appliquer effectivement ces conventions. Le PNUCID et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) peuvent jouer un rôle crucial à cet égard.

9. L'Union européenne fait sienne l'idée que l'OICS devrait consacrer un chapitre de son rapport à paraître à l'analyse de l'efficacité des instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues. Elle attend les conclusions du Groupe consultatif intergouvernemental chargé de suivre l'application des traités et souhaite qu'il formule des recommandations claires sur la manière de l'améliorer. Toutefois, des mesures juridiques ne sauraient suffire à elles seules. L'Union européenne est convaincue qu'il convient d'accorder une attention particulière à la réduction de la demande. À cet égard, elle salue la décision de la Commission des stupéfiants de faire de cette question un point distinct de son programme.

10. Pour sa part, l'Union européenne étudie actuellement un plan d'action global et intégré de lutte contre les drogues pour la période 1995-1999. Ce plan permettra à l'Union européenne de tirer profit des possibilités supplémentaires de coopération qu'offre la récente entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne. Il sera axé sur la réduction de la demande, la lutte contre le trafic illicite et l'action internationale. On note des progrès dans la mise en place du Centre européen de suivi des drogues et des toxicomanies, qui sera chargé de recueillir et de diffuser des informations dans toute l'Union européenne. En outre, l'Union s'achemine vers l'établissement d'EUROPOL, dont la fonction essentielle sera de faciliter l'échange et l'analyse d'informations et de renseignements relatifs à la criminalité transnationale organisée en Europe. Le service responsable de la question des drogues au sein d'EUROPOL jouera un rôle primordial dans la lutte internationale contre la criminalité liée à la drogue.

11. Afin d'élargir son action, l'Union européenne collabore avec des pays de production et de transit avec lesquels elle a conclu des accords. Elle étudie actuellement l'éventuel renouvellement des préférences commerciales accordées à quatre pays des Andes et à six pays d'Amérique centrale en vue de soutenir leur lutte contre la drogue. Dans le cadre de sa politique extérieure et de sécurité commune, l'Union européenne suit la situation dans le monde entier. Les ministres de 22 pays européens ont récemment adopté une déclaration sur l'amélioration de la coopération dans le cadre de la lutte contre la drogue et la criminalité organisée en Europe. Cette déclaration invite les États à adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et engage à utiliser les fonctions de coordination du PNUCID dans les domaines de l'assistance technique et de la formation.

12. M. BIVERO (Venezuela), prenant la parole au nom de la Colombie, du Mexique et du Venezuela, se félicite que le Conseil économique et social ait réaffirmé le rôle prépondérant du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en tant que coordonnateur des activités de lutte contre la drogue et qu'il ait souligné l'importance de ces mêmes activités. Le cadre global que fournit la résolution 48/112 de l'Assemblée générale à la coopération internationale garantit la cohérence des actions au sein du système des Nations Unies et évite les doubles emplois. La Colombie, le Mexique et le Venezuela appuient l'intégration de la question du contrôle des drogues dans les activités des programmes, des institutions spécialisées et des commissions régionales des Nations Unies. Ils soutiennent également les efforts déployés afin de créer une base de données commune sur les programmes relatifs aux drogues. L'évaluation conjointe des conséquences de la consommation, de la production et du trafic illicites de drogues permettrait de mener une action concertée et plus efficace. C'est pourquoi il est particulièrement important que la Commission des stupéfiants étudie les documents élaborés par le PNUCID en prévision du Sommet mondial pour le développement social de 1995.

13. Il faut redoubler d'efforts pour réduire la demande, réinsérer les toxicomanes et empêcher le blanchiment de capitaux. Le PNUCID devrait s'efforcer d'améliorer sa collaboration avec les laboratoires d'Amérique latine afin de garantir que les produits chimiques utilisés pour détruire les cultures illicites soient sans danger pour l'environnement. La Colombie, le Mexique et le Venezuela saluent les efforts déployés par le PNUCID à cet égard et ne doutent pas que le Directeur exécutif du PNUCID présentera le bilan des progrès accomplis dans ce domaine dans son rapport à la Commission des stupéfiants.

14. Les trois pays participent aux travaux de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains. Cette commission a élaboré les instruments juridiques visant à décourager le blanchiment de l'argent et à contrôler le commerce de précurseurs et de produits chimiques de base. Elle met actuellement au point des mesures destinées à lutter contre le trafic de drogues en Amérique latine. La Colombie, le Mexique et le Venezuela ont soutenu toutes les initiatives du Groupe de Rio visant à combattre le trafic illicite de drogues. Fermement convaincus que l'un des meilleurs moyens de renforcer la coopération internationale relative au contrôle des drogues est de l'institutionnaliser, ils engagent tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de 1988.

15. Le débat de haut niveau que le Conseil économique et social tiendra à sa session de 1995 offrira l'occasion de faire le point sur les efforts internationaux en matière de contrôle des drogues et de déterminer l'orientation des activités futures. À cet égard, le rapport qui sera élaboré en collaboration avec le groupe d'experts spécial, conformément à la résolution 48/12 de l'Assemblée générale, est particulièrement important puisqu'il permettra de déterminer les mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale.

16. M. Srivihok (Thaïlande), Vice-Président, prend la présidence.

17. M. CAMACHO-OMISTE (Bolivie) dit que, pour lutter contre la drogue, les pays producteurs et les pays consommateurs doivent assumer leurs responsabilités conjointes. La Bolivie reconsidère actuellement sa stratégie de lutte contre l'abus, la production et le trafic illicites des drogues afin de prendre en compte une expérience de plus de 20 ans. Si la mise en place d'activités économiques de substitution est en théorie une très bonne solution, il faut reconnaître que les efforts déployés conjointement par le Gouvernement bolivien, les institutions spécialisées des Nations Unies et les pays amis de la Bolivie n'ont pas suffi pour atteindre les objectifs fixés. Des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de l'interdiction du trafic de drogues et la part du commerce illicite des drogues dans le revenu national a diminué. Toutefois, la demande internationale continue à augmenter et les organisations criminelles continuent à contrôler la vente de stupéfiants dans les pays développés.

18. Le problème le plus grave que pose la théorie de la mise en place d'activités économiques de substitution est l'élimination forcée des cultures de coca, qui n'a abouti qu'à la marginalisation des cultivateurs. La Bolivie, ainsi que les organisations internationales et les autres pays directement concernés par le sujet, estiment que les sanctions doivent frapper les trafiquants, qui sont les vrais coupables, et non les paysans. L'expérience a montré que l'on peut parvenir à réduire les cultures illicites grâce à un développement global et durable, avec l'aide d'organisations internationales, notamment d'institutions financières, et de pays développés. Les accords internationaux de coopération doivent répondre aux besoins de chaque pays, respecter sa souveraineté et ses intérêts et contribuer à renforcer le consensus national. En outre, l'effort visant à assurer un développement global et durable fondé sur des activités de substitution doit se doubler de la fabrication de biens de consommation pour lesquels il existe un marché stable.

19. Au titre de son nouveau programme de contrôle des drogues, le Gouvernement bolivien finance la surveillance des fournisseurs de précurseurs chimiques, dont l'activité a beaucoup augmenté ces dernières années. Il engage les pays à signer des accords bilatéraux permettant d'agir rapidement en cas de détournement de ces substances aux fins de production illicite de drogues. La Bolivie a axé ses efforts en matière de prévention sur l'éducation et s'est appliquée à encourager et aider la communauté à participer à la lutte contre la drogue. Il est souhaitable d'inventorier sur place les biens saisis auprès des narcotrafiquants afin de pouvoir exercer un meilleur contrôle. Des mesures actuellement en cours d'élaboration permettront d'utiliser ces biens pour la prévention, les soins, l'éducation, l'amélioration des prisons et les activités liées à l'interdiction des drogues.

20. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (A/49/139), la délégation bolivienne attache une importance considérable à la mise en place de plans-cadres, qu'elle considère essentiels tant pour la planification des politiques nationales que pour la coordination des efforts aux niveaux institutionnel, régional et sous-régional.

21. M. KÄÄRIÄ (Finlande), parlant au nom des pays nordiques (Danemark, Islande, Norvège, Suède et Finlande), déclare que, pour durer, le contrôle des drogues doit passer par le développement durable, la santé et l'éducation pour tous, la démocratie, une bonne administration et la primauté du droit dans le monde entier. Pour résoudre le problème de la drogue, il faut, outre les mesures nationales, une coopération efficace aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Les efforts déployés au sein du système des Nations Unies ne doivent pas se limiter au PNUCID, à l'OMS et à quelques autres organes. Il faut améliorer la coordination et la consultation entre le PNUCID et ses principaux partenaires, notamment les institutions financières internationales.

22. Les pays nordiques saluent la décision de la Commission des stupéfiants de prier le Directeur exécutif du PNUCID d'analyser plusieurs moyens de renforcer la coopération et la coordination à l'échelle du système. Ils espèrent que le rapport résultant de l'étude actuellement menée par des consultants conduira à une participation accrue du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Ils estiment que la question de la drogue peut être intégrée à de nombreuses activités de développement, particulièrement dans le cas du PNUD, de l'UNICEF et des banques de développement.

23. En raison de ses ressources limitées, le PNUCID ne peut jouer qu'un rôle moteur dans les programmes et projets menés à bien par les organes de l'ONU et les institutions financières internationales. Dans les bureaux extérieurs, les coordonnateurs résidents doivent s'employer à favoriser la coordination à l'échelle du système des Nations Unies des activités de contrôle des drogues et la cohérence entre les initiatives nationales et internationales. Il faut également s'assurer que les notes de stratégie nationale sont conformes au plan-cadre du PNUCID.

24. Afin d'accroître son efficacité et sa portée, le PNUCID doit pouvoir compter sur des ressources fiables. Bien qu'à court terme il semble difficile de mettre en place un système de contributions qui serait préférable pour des raisons d'équité et de fiabilité, des annonces de contributions portant sur plusieurs années constitueraient une étape importante dans la bonne direction. Les pays nordiques réaffirment leur engagement au PNUCID et l'encouragent à rechercher de nouveaux moyens d'accroître et d'élargir sa base de financement.

25. Les pays nordiques continueront à soutenir l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans ses efforts pour aider les gouvernements et les organisations internationales à améliorer leurs programmes de contrôle des drogues. Ils engagent tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie aux trois conventions de contrôle international des drogues et à les appliquer intégralement. Ils réaffirment leur conviction qu'une politique de libéralisation ou de légalisation des stupéfiants ne mènerait qu'à une augmentation de l'abus des drogues. Les trois conventions, le Programme d'action mondial et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sont des outils essentiels pour le PNUCID et constituent le cadre dans lequel peuvent s'élaborer la législation et les activités nationales. Les pays nordiques apprécient les efforts déployés par le PNUCID pour formuler une législation type, harmoniser l'application des conventions et faciliter la coopération internationale. Ils se réjouissent que le Conseil économique et

social ait approuvé les recommandations de la conférence organisée par l'OICS et le Conseil de l'Europe sur l'amélioration du contrôle du commerce international licite des substances psychotropes. À cet égard, ils engagent tous les pays à adopter la législation requise au titre de la Convention de 1971.

26. M. STAPLES (Australie), parlant au nom des membres du Forum du Pacifique Sud qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies, déclare que ces pays sont extrêmement préoccupés par les drogues et le trafic de drogues illicites. Bien qu'en grande partie épargnés par les effets les plus néfastes des activités liées à la drogue, les pays insulaires du Pacifique ne sont pas à l'abri de cette menace. C'est pourquoi ils tiennent à participer aux initiatives internationales relatives à la question. L'abus, la production et le trafic illicites de drogues dans les pays insulaires du Pacifique n'ont pas reçu l'attention nécessaire de la part des organes de contrôle des drogues multilatéraux, régionaux et bilatéraux. La région reste donc vulnérable à une future exploitation, ce qu'a reconnu la Conférence sur l'abus des drogues en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue en 1994 à Sydney. Cette conférence a mis en évidence la nécessité d'élaborer, en collaboration avec le PNUCID, une stratégie sous-régionale pour les petits pays insulaires du Pacifique afin de donner plus de retentissement à la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues (1991-2000). La mission du PNUCID envoyée en 1992 dans la région du Pacifique représente un premier pas fait par la communauté internationale pour redresser la situation. Malheureusement, il n'a pas été clairement établi que d'autres mesures suivraient. Il est également regrettable que le PNUCID n'ait pu participer à la réunion du Comité régional de sécurité du Forum du Pacifique Sud qui s'est tenue à Brisbane en 1994.

27. Une action préventive est encore possible dans les pays insulaires du Pacifique, alors que de nombreuses autres régions ne peuvent plus avoir recours qu'à des actions curatives. L'abus de drogue et les activités qui y sont liées, comme le blanchiment de l'argent, présentent des risques pour la stabilité politique, économique et sociale des petits pays. En outre, du fait de la possibilité de s'y procurer de la drogue en transit, ils sont particulièrement exposés au problème de la toxicomanie au niveau local. Les pays du Forum du Pacifique Sud refusent de devenir des centres de blanchiment de l'argent de la drogue. Ces questions devraient être débattues par les chefs des services de police de l'Asie et du Pacifique lors de leur prochaine rencontre en Nouvelle-Zélande.

28. Bien que du cannabis y soit cultivé, la principale activité que l'on puisse craindre dans la région est le blanchiment d'importantes sommes d'argent. S'il revient avant tout aux pays eux-mêmes de mener une action préventive, les moyens d'action qu'offre l'Organisation des Nations Unies doivent être explorés, ce qui exige des États qu'ils s'engagent à renforcer leur coopération aux niveaux régional et international et des organisations régionales et multilatérales concernées, notamment le PNUCID, qu'elles améliorent leur assistance technique. Il faut également promouvoir le dialogue entre les pays de la région et avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies.

29. Les pays insulaires du Pacifique reconnaissent l'importance de la Convention de 1988 et encouragent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier et à lui donner effet dans leur législation. En outre, afin de

faciliter le travail de la justice pénale, il conviendrait d'aider les pays à élaborer des lois pour garantir des obligations que leur impose la Convention. Pour conclure, les pays insulaires du Pacifique réaffirment leur engagement à coopérer pleinement avec la communauté internationale pour s'attaquer au problème de la drogue.

30. M. GELBARD (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement reconnaît qu'il est de son devoir de s'attaquer au grave problème de l'abus des drogues dans le pays. La stratégie de contrôle des drogues adoptée par les États-Unis vise avant tout la consommation et met l'accent sur le traitement et la réhabilitation des toxicomanes, notamment des grands drogués. Un contrôle de la demande s'impose, mais il est tout aussi impératif de contrôler les cultures illicites et la production de stupéfiants. Les tentatives d'interdiction faites dans les pays producteurs doivent s'accompagner d'une aide au développement visant à trouver des activités de substitution dans les économies tributaires de la drogue. La coopération internationale devra être accrue dans le domaine de la lutte contre les trafiquants de cocaïne, qui étendent leurs opérations aux régions où les mécanismes de contrôle sont insuffisants. Bien que des progrès considérables aient été faits dans la lutte contre le commerce de la cocaïne, celui-ci reste extrêmement lucratif. La consommation de cocaïne augmente dans de nombreux pays et la consommation de drogues dures aux États-Unis n'a pas baissé.

31. La stratégie de lutte contre le trafic de cocaïne du Gouvernement américain est axée sur la lutte contre le commerce des drogues dans les pays fournisseurs, la lutte contre les gros trafiquants et leurs organisations, le renforcement des institutions nationales de lutte contre les stupéfiants et la promotion de la coopération internationale dans ces domaines. La délégation des États-Unis est préoccupée du peu d'attention accordé par la communauté internationale aux problèmes de l'étendue géographique et du volume de la production d'héroïne, de l'accès aux points de production d'opium et d'héroïne dans les régions reculées et de l'escalade de la demande d'héroïne. Les réseaux de trafic de drogue, de plus en plus complexes, recouvrent pratiquement tous les continents.

32. S'ils ne coordonnent pas soigneusement leurs activités à l'échelle internationale, les responsables du contrôle des stupéfiants risquent d'être dépassés par le volume et la complexité du commerce international d'héroïne. Les États-Unis sont déterminés à recourir au maximum aux organisations multilatérales, notamment au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). L'Organisation des Nations Unies a un double rôle à jouer, en sensibilisant la communauté internationale à ce problème, d'une part, et en coordonnant les efforts visant à réduire la production et la distribution d'héroïne, d'autre part. Il revient aux groupements multilatéraux d'élaborer des directives relatives au contrôle du commerce des produits chimiques utilisés pour le raffinage de l'héroïne et des autres drogues. Ils devraient également servir de centres de liaison pour la coordination internationale des activités de lutte contre le blanchiment de l'argent.

33. Les programmes bilatéraux des États-Unis sont destinés à renforcer l'action des institutions de lutte contre la drogue dans les principaux pays fournisseurs ou de transit qui se sont impliqués dans les activités de contrôle des

stupéfiants. Si le Gouvernement américain constate qu'un pays de production ou de transit n'a pas pleinement coopéré aux opérations de contrôle du trafic des stupéfiants, il cessera de lui fournir toute aide non humanitaire et votera contre ses demandes de prêts auprès des banques multilatérales de développement. Le contrôle des cultures illicites reste l'un des éléments clefs de toute stratégie efficace et exige un engagement véritable de la part des pays producteurs de l'hémisphère occidental et de la part de la Thaïlande. Il est encourageant que les États d'Asie centrale commencent à s'attaquer aux problèmes croissants liés au trafic des stupéfiants dans la région. Les États-Unis espèrent que ces États se montreront suffisamment fermes pour empêcher que la région ne tombe aux mains des syndicats du crime qui sont à la recherche de nouveaux circuits et de nouveaux marchés. Par ailleurs, les États-Unis soutiennent l'Afrique du Sud dans ses efforts pour contrer les tentatives des trafiquants de drogue visant à y étendre leurs marchés et leurs opérations de transbordement.

34. Étant donné les problèmes financiers que connaissent tous les pays, il est impératif de coordonner les actions entreprises et de mobiliser des ressources à la fois au niveau international et au niveau national. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement américain a soutenu les efforts visant à engager l'ensemble du système des Nations Unies dans les activités de contrôle des drogues, et plus particulièrement les institutions spécialisées, par le biais du Plan d'action à l'échelle du système. La production de stupéfiants s'étant déplacée vers certaines des régions les plus pauvres et les plus reculées du monde, les problèmes de la toxicomanie, du crime et de la violence qui y sont associés se répandent également. Les conséquences sociales du trafic et de l'abus des drogues compromettent les résultats des programmes de développement favorisés et financés par les institutions internationales.

35. Le Gouvernement américain a entrepris d'associer les banques multilatérales de développement à la lutte contre le trafic des stupéfiants. Elles peuvent en effet jouer un rôle capital en soutenant les programmes de développement durable qui visent à remplacer la production de stupéfiants par d'autres activités et sources de revenus. Toutefois, les initiatives de ce type doivent aller de pair avec des mesures efficaces destinées à assurer le respect des lois. Il est encourageant de constater que la Banque mondiale et d'autres organismes de prêt sont disposés à apporter leur soutien à la lutte contre la drogue. Les États Membres concernés doivent appuyer ces programmes et demander une aide financière soit sur une base bilatérale, soit en s'adressant aux organes directeurs des institutions de prêt. Par ailleurs, les principaux pays producteurs d'opium et de coca devraient formuler des propositions concernant l'utilisation de cette aide. Les États-Unis prient instamment les États Membres d'accroître leurs contributions volontaires au PNUCID, compte tenu du déficit annoncé pour 1995.

36. M. Cissé (Sénégal) prend la présidence.

37. M. ROSENBERG (Équateur) dit que l'abus des drogues, notamment chez les jeunes, touche des individus sans espoir, ni possibilités est une manifestation d'hédonisme et d'un besoin effréné de consommation. En outre, on assiste dans la société moderne à une décomposition de la structure familiale traditionnelle. Trop souvent, les médias, cherchant avant tout le profit et faisant preuve d'un manque de responsabilité, ont donné une image idéalisée de la toxicomanie et

favorisé le culte de la violence et du désordre. La délégation équatorienne estime qu'il est nécessaire de promouvoir une action préventive consistant à éduquer les jeunes afin qu'ils adoptent une attitude constructive et indépendante vis-à-vis de la drogue et de l'alcool. À cet égard, l'Équateur juge encourageants les efforts que fait l'UNESCO pour prévenir et réduire la demande en mettant en oeuvre le Plan d'action à l'échelle du système.

38. Du fait de sa situation géographique, l'Équateur est devenu un pays de transit pour la drogue expédiée en Europe et en Amérique du Nord et un centre de blanchiment de l'argent de la drogue. Le pays impose depuis longtemps un contrôle financier strict sur les activités présumées de blanchiment de l'argent. La communauté internationale devrait apporter son appui aux pays de transit, et plus particulièrement aux pays de transit en développement, dans leur lutte contre la drogue.

39. La lutte contre la pauvreté, en vue de lutter contre le trafic des drogues, passe par la mise en oeuvre de programmes de développement visant à établir des activités de substitution rentables afin d'améliorer la situation de vastes sections de la population. Or ce combat collectif ne peut être mené avec succès que si les États augmentent leurs contributions techniques et financières. La lutte contre le trafic des drogues et les activités qui y sont liées doit être l'affaire de tous. L'Équateur réaffirme son engagement à établir et à mettre en oeuvre des mécanismes à cette fin et rappelle qu'il a ratifié de nombreux instruments régionaux et internationaux relatifs aux drogues. En 1993, il a lancé un programme quinquennal destiné à contrôler et prévenir l'abus des drogues. Il espère que la coopération internationale s'intensifiera dans ce domaine.

40. M. SOEGARDA (Indonésie) dit que le PNUCID a continué de progresser sur la voie d'une approche plus globale et concertée du problème de la drogue. Des renseignements pertinents et précis sont nécessaires à la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente et pragmatique, qui prenne en compte les nouvelles dimensions du problème, évalue les besoins des régions et des pays et permette de dégager les ressources nécessaires. Les institutions régionales et les États Membres doivent échanger des renseignements afin d'établir des principes directeurs précis au niveau régional et sous-régional. À cet égard, les hauts fonctionnaires de l'ANASE chargés du problème de la drogue continuent à développer leur coopération et demandent à recevoir une aide au titre du Programme afin de mettre en oeuvre leur programme triennal d'éducation préventive.

41. La délégation indonésienne encourage les institutions spécialisées des Nations Unies concernées à contribuer à la mise en application du plan d'action à l'échelle du système, qui serait considérablement renforcé si elles s'entendaient sur des objectifs communs menant à des actions concrètes sur le terrain. La participation du PNUCID aux mécanismes du CAC et sa collaboration avec le Groupe consultatif mixte des politiques (JCGP) devraient permettre l'intégration de politiques de contrôle des drogues aux différents programmes du système et contribuer à améliorer la coordination à tous les niveaux.

42. Le soutien apporté par le PNUCID aux actions des pays est un aspect important de la stratégie concertée de lutte contre l'abus et le trafic de

drogues. Dans la mesure où elle favorise une action concertée plus efficace dans les domaines définis par les États Membres, l'approche adoptée par l'Organisation des Nations Unies, axée sur les Programmes, devrait être renforcée. L'Indonésie accueille avec satisfaction l'aide apportée par le PNUCID à l'élaboration de plans-cadres et la mise en oeuvre de stratégies propres à chaque pays. Grâce à cette aide, les pays en développement ont pu mener des actions à l'échelle voulue. En outre, la nouvelle forme de financement des activités de lutte contre la drogue, à savoir la conversion des créances en des activités visant une autre forme de développement, devrait se révéler utile et permettre d'intégrer davantage les activités de contrôle des drogues dans le processus du développement.

43. Le représentant de l'Indonésie se réjouit de la collaboration qui s'instaure entre le PNUCID et les autres institutions spécialisées des Nations Unies, dont des institutions financières internationales, afin de s'attaquer à certains problèmes critiques, tels que celui du blanchiment de l'argent. De plus, le Programme d'action mondial devrait constituer une aide précieuse pour les autorités de police des pays en développement. La Conférence internationale sur le blanchiment et le contrôle des produits du crime et la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée devraient elles aussi avoir pour effet de renforcer la coopération.

44. L'Indonésie attend avec intérêt le resserrement de la coopération entre le PNUCID et les autres organes des Nations Unies chargés du contrôle des drogues, ainsi que l'ont préconisé le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants. Cette coopération devrait venir renforcer l'application du Plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues. Même si le fait de travailler avec d'autres organisations doit alléger quelque peu la charge du PNUCID, des ressources suffisantes doivent être mises à sa disposition. La délégation indonésienne soutient tous les efforts visant à accroître la coopération internationale dans le combat contre le trafic et la distribution illicite de stupéfiants, notamment l'établissement d'un groupe consultatif intergouvernemental spécial et d'un groupe de travail sur la coopération maritime. En tant qu'État maritime formé d'un grand archipel, l'Indonésie s'intéresse particulièrement au problème du trafic de drogue par voie maritime. Elle se félicite donc des conclusions de la première réunion du groupe de travail sur la coopération maritime, qui insistent notamment sur l'importance d'un échange rapide de renseignements et sur la nécessité de proposer une assistance technique et d'établir des directives relatives à l'arraisonnement des bâtiments soupçonnés de transporter de la drogue.

45. Pour conclure, l'orateur déclare que, grâce aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour combattre le trafic et l'abus des drogues et restructurer les organes chargés du contrôle des drogues, des mécanismes véritablement mondiaux sont en train de se mettre en place. L'action de l'Organisation dans ce domaine devrait représenter l'un des plus grands accomplissements de ses 50 premières années d'existence et l'Indonésie continuera d'y apporter son soutien.

46. M. SCHALLENBERG (Autriche) dit que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne et partage son inquiétude face à l'évolution de l'abus des drogues à

l'échelle mondiale. En tant que pays hôte du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Autriche suit ses travaux avec intérêt et a sensiblement augmenté sa contribution financière en 1994.

47. L'Autriche accueille avec satisfaction les efforts sans précédent déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de s'attaquer aux problèmes de l'abus et du trafic illicite des drogues ainsi que la décision de regrouper les trois organes existants chargés du contrôle des drogues dans un nouveau programme. Le PNUCID, qui est désormais le chef de file incontesté, a considérablement progressé dans les domaines de l'élaboration de politiques, de la collecte de données et de l'observation des tendances. Il importe cependant de définir plus précisément le rôle futur du Programme. Les décisions adoptées lors des séances plénières de haut niveau de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et les mesures de suivi prises par la Commission des stupéfiants ont largement contribué à ce processus.

48. L'Autriche accueille également avec satisfaction les conclusions du récent débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination et espère que d'autres débats seront tenus sur le sujet lors de la prochaine réunion du CAC à Vienne. Dans la mesure où cette réunion représente la première rencontre de haut niveau sur le thème du contrôle des drogues impliquant l'ensemble du système des Nations Unies, l'Autriche espère qu'elle aura pour effet, d'une part, de consolider le rôle du PNUCID en tant que chef de file et coordonnateur de toutes les activités de contrôle des drogues au sein des Nations Unies et, d'autre part, de renforcer la coopération du PNUCID avec les autres organes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. La coopération multilatérale doit également être intensifiée, notamment avec les organisations régionales telles que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Toutefois, afin d'éviter les doubles emplois, les différents organismes concernés devraient agir dans le cadre du Programme d'action mondial.

49. L'Autriche se déclare préoccupée par la hausse de la production de drogue et l'apparition de nouvelles routes de la drogue en direction ou en provenance de l'Asie centrale. Ces problèmes touchant directement l'Europe, ils doivent faire l'objet d'une action commune. De nouveaux efforts doivent être faits en vue de limiter la demande et l'Autriche soutient résolument l'approche équilibrée préconisée par le Directeur exécutif du PNUCID. À cet égard, l'orateur fait l'éloge des documents préparés en vue du Sommet mondial pour le développement.

50. L'orateur soutient l'idée d'un "rapport périodique sur la drogue dans le monde", destiné à faire connaître les objectifs du PNUCID et, éventuellement, à aider à rassembler des fonds pour son fonctionnement. Il faut absolument éviter que ce rapport fasse double emploi avec le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants; il doit au contraire venir le compléter en donnant un aperçu plus général de la question. L'Autriche partage l'inquiétude du Directeur exécutif concernant la situation financière du Programme et estime que si l'évolution actuelle se poursuit, les activités du PNUCID devront être considérablement réduites. Les États Membres doivent être plus nombreux à financer le Programme et le PNUCID devrait, pour sa part veiller, à entretenir une gestion saine. Pour conclure, l'orateur rend hommage au Directeur exécutif du PNUCID pour le discernement et la clairvoyance dont il

a fait preuve dans ses fonctions et le remercie de sa présentation du point de l'ordre du jour.

51. Mme SHARFMAN (Israël) dit que son pays, à l'instar des autres, s'efforce de faire face au problème de la drogue avec les ressources limitées dont il dispose. L'organe chargé de la lutte contre la drogue en Israël élabore des politiques nationales relatives à tous les aspects du contrôle des drogues et coordonne les activités de toutes les institutions concernées du pays.

52. Israël est prêt à coopérer avec les pays de sa région et du reste du monde. Cette coopération est capitale, dans la mesure où Israël et ses voisins sont très proches des principaux centres de production de drogues et des itinéraires de contrebande et sont donc particulièrement exposés. Avec l'amélioration des chances de paix au Moyen-Orient, la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre la drogue y est devenue plus facile : Israël a débattu de la question avec la Jordanie et avec les Palestiniens dans le cadre des négociations de paix au Moyen-Orient. En outre, Israël et la Jordanie se sont entendus, dans le cadre du Traité de paix qu'ils ont récemment signé, pour coopérer dans ce domaine. Israël demande instamment à ses voisins de constituer un comité régional pour tout le Moyen-Orient afin de mettre en commun leurs ressources, leurs efforts et leur expérience dans le combat contre l'abus des drogues et ses conséquences.

53. Israël a entrepris de réduire à la fois l'offre et la demande de drogue. L'application de la loi ne constitue pas la solution suprême, mais la réduction de l'offre par le biais de mesures de police et d'interdictions constitue un pilier des programmes à court et à moyen terme. À compter de 1995, un service spécial mis en place par la direction des douanes sera chargé d'empêcher l'entrée de drogues dans le pays et de travailler en collaboration avec la police israélienne et les services de douanes internationaux à la collecte et à l'analyse de renseignements.

54. Au cours de l'année écoulée, Israël a pris un certain nombre de mesures relatives au traitement et à la réadaptation des toxicomanes et à l'élimination de la demande par le biais de l'éducation. Désormais, les institutions de traitement des toxicomanes exerçant sans licence devront cesser toute activité. L'accent est mis sur le traitement des adolescents. Des enquêtes montrent que le nombre de toxicomanes d'âge scolaire a considérablement diminué au cours des deux dernières années, grâce à la mise en oeuvre de programmes de prévention dans les écoles. Deux cliniques offrant des services de consultation externe ont été ouvertes et deux autres sont prévues. De plus, un centre d'éducation et de traitement spécialisé dans les soins à long terme et la réadaptation devrait également être ouvert.

55. Israël a mené des campagnes d'information, d'éducation et de prévention. L'organe antidrogue a continué de diffuser des messages contre la drogue dans les médias et a financé deux campagnes d'information de plusieurs semaines visant les adolescents.

56. Israël a pris des mesures visant à appliquer la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et le Protocole de 1972 la modifiant ainsi que la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Il a également attaché une importance

particulière à l'exécution du Programme d'action mondial. Israël entend poursuivre son étroite collaboration avec les organes des Nations Unies chargés du contrôle des drogues et souhaiterait que soient adoptés de nouveaux accords bilatéraux visant à renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Israël partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application du Programme mondial d'action (A/49/345) et espère que tous les pays du Moyen-Orient parviendront à s'entendre pour combattre ensemble le fléau de la drogue, qui menace le bien-être de la région.

La séance est levée à 12 h 45.